



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 15/2026

ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emploi de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires de la collectivité ;
Compte tenu de l'arrêté n°13/02/2026 du 06/02/2026 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 28/01/2026 ;
Compte tenu de la délibération n°01/2019, en date du 22/01/2019, relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité, après avis du comité social territorial en date du 16/10/2018.

ARRETE

ARTICLE 1ER : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : ATTACHE PRINCIPAL

Ordre	NOM / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
1	RACHELLI Jean Pierre	Attaché	01/06/2026

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Ordre	NOM / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
1	FARCOT SANTONI Lisa	Adjoint technique territorial	04/09/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au centre de gestion de la Corse du sud, qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en collectivité et notifié aux agents concernés.

Fait à COTI CHIAVARI, le 09/02/2026


Félix PERETTI